

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

Roubaix, Tourcoing:
Trois mois... 12 f.
Six mois... 22
Un an... 44

L'abonnement continue, sauf avis contraire

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Rogha, libraire, rue Grande-Chaussée; A PARIS, chez MM. Havas, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 14 JANVIER 1871

Voir aux dernières nouvelles

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du Journal de Roubaix)

Le général Faidherbe au commissaire de la défense à Lille.

Arras, 12 janvier.

A mon arrivée à Bapaume, j'apprends avec stupeur que Péronne est entre les mains des Prussiens. Cependant, j'avais été informé de la manière la plus certaine, que le 3 janvier, par suite de la bataille de Bapaume, le siège avait été levé et l'artillerie assiégeante retirée de devant la place; depuis, j'avais manœuvré en présence de l'armée prussienne sur la foi de renseignements journaliers qui m'annonçaient que le bombardement n'avait pas recommencé.

Que s'est-il donc passé? Il est certain que pendant le bombardement l'artillerie de Péronne avait abîmé l'artillerie assiégeante et que les défenses de cette place étaient restées intactes.

L. FAIDHERBE.

Le général Faidherbe au commissaire de la Défense à major adjoint et au ministre de la guerre.

Achiet, 13 janvier.

J'ai décidé que le commandant de place de Péronne serait traduit devant un conseil de guerre pour rendre compte de la reddition de cette place, lorsque ses défenses étaient intactes et qu'une armée de secours était à cinq ou six lieues, manœuvrant pour la dégager.

FAIDHERBE.

Dépêches prussiennes.

Versailles 12 janvier.

Le Roi à la Reine

Le 10 et le 11 janvier, nous avons eu des combats victorieux devant le Mans.

Beaucoup de prisonniers, des mitrailleuses et des canons sont tombés entre nos mains.

Les pertes de nos 3e, 9e et 1er corps sont modérées.

Les détails manquent encore. Même les télégrammes français avouent pour la première fois la défaite.

Le 9, le général Werder a eu près de Villersexel un combat heureux.

Il a pris deux aigles, 2 canons et 800 prisonniers.

Ici le bombardement, à cause du brouillard, n'avance que lentement depuis trois jours.

Hier et aujourd'hui, il a été beaucoup tiré, surtout de l'enceinte de la ville. Le feu d'artillerie devient toujours plus violent.

Nous avons aujourd'hui une journée d'hiver avec soleil et deux degrés au-dessous du zéro.

Versailles, 13 janvier.

Le Roi à la Reine

Hier dans l'après-midi, le 3e et le 10e corps ont pris le Mans.

Le 9e et le 13e corps se sont avancés victorieusement au sud près de Saint-Corneille.

Nous avons pris de grandes provisions.

Les autres détails manquent encore.

Schwarin, 13 janvier.

Télégramme du grand-duc à la grande-duchesse. Montfort, 11 janvier.

Aujourd'hui, après de vifs combats près de Saint-Corneille, nous sommes arrivés jusqu'à la petite rivière près de Savigné-l'Évêque avec peu de pertes.

Nous avons fait 1,000 prisonniers. Mon quartier général est au château de Montfort.

Un décret publié ce matin par le Bulletin officiel, considérant que les opérations nécessitées par l'appel des classes atteignent une durée de près de deux mois et qu'il importe dès lors, de ne pas attendre pour procéder à cet appel, que l'emploi des forces mobilisées soit épuisé, porte:
Art. 1er. — L'appel de la classe de 1871 pourra avoir lieu immédiatement après la promulgation du présent décret.

Art. 2. — Les tableaux de recensement seront publiés et affichés, conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi du 21

mars 1832, les dimanches 15 et 22 janvier 1871.

Art. 3. — Les jeunes gens appartenant aux départements envahis par l'ennemi pourront se faire inscrire sur les tableaux de recensement dans les départements non envahis. Ils ne seront tenus à aucune justification de domicile dans le canton où ils demanderont leur inscription.

Art. 4. — Le contingent se composera de tous les jeunes gens figurant sur les tableaux de recensement qui auront été reconnus propres au service.

Il n'y aura pas de tirage au sort.
Art. 5. — Sont seuls maintenus, les cas d'exemption prévus par les paragraphes numérotés 1er et 2e de l'article 1er de la loi du 21 mars 1832.

Art. 6. — Le remplacement sera autorisé entre les frères et parents jusqu'au 6e degré. Il s'effectuera dans les conditions des articles 19 et suivants de la loi du 21 mars 1832.

Art. 7. — Les opérations pour la levée de la classe de 1871, dans les départements occupés par l'ennemi, sont remises à une époque ultérieure.

Art. 8. — La durée du service des jeunes gens de la classe de 1871 comptera du 1er janvier de la présente année.

Art. 9. — Le ministre de l'intérieur et de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

L'armée du général Chanzy, sur laquelle la France fondait tant d'espoir et qui n'a cessé, depuis la rentrée en scène du prince Frédéric-Charles, de battre en retraite, tout en livrant de fréquents et brillants combats, vient d'éprouver un échec marqué.

La marche obstinée et irrésistible de la 2e armée allemande sur le Mans, a eu pour résultat de forcer les Français à livrer cette ville à l'ennemi. Un télégramme de Versailles annonce que le chef-lieu du département de la Sarthe est tombé aux mains du prince Frédéric-Charles; que les Allemands y ont trouvé de grands approvisionnements, et qu'ils poursuivent Chanzy. Aucune indication n'est donnée sur la direction prise par celui-ci.

Les informations de source française sur cette affaire expliquent l'évacuation du Mans par une débandade de mobiles de la Bretagne dans la nuit du 11 au 12 janvier. Cet incident aurait rendu impossible le maintien des positions occupées par l'armée de Chanzy sur la rive droite de la rivière l'Huisne. Le général, sur l'avis de ses chefs divisionnaires, s'est résigné alors à une retraite qu'ils jugeaient indispensable.

Des télégrammes de Bordeaux et de Versailles donnent quelques détails sur les combats du 11, par lesquels on pré-luda aux événements du lendemain. Ces détails n'ont plus aujourd'hui qu'un intérêt rétrospectif, en ce qui concerne les opérations stratégiques.

A Paris, le brouillard a contrarié le feu des assiégés, qui s'est ralenti, pour ce motif, le 9, le 10 et le 11. Par contre, le feu a repris plus de vigueur du côté des assiégés pendant la journée du 11. C'est une dépêche officielle de Versailles qui constate le fait. En outre, un télégramme du 12, adressé également de Versailles au Times, annonce que les Français ont découvert, à leur tour, des nouvelles batteries et qu'ils ont massé des troupes devant le Mont-Valérien.

Le Staatsanzeiger de Berlin confirme la nomination du général de Manteuffel au commandement en chef de l'armée de l'Est. Il n'a donc rien perdu de la confiance du roi Guillaume dans ses talents de stratège. Nous sommes sans nouvelles des opérations de son successeur dans le Nord, le général von Goeben, et de son adversaire le général Faidherbe, depuis que celui-ci, reprenant l'offensive, a fait occuper Bapaume.

(Indépendance.)

LES PRUSSIENS DANS LE NORD

La ferme de Monchy-au-Bois où ont été capturés un certain nombre de uhlans, a été mise à feu par les Prussiens et le village frappé d'une réquisition de 100 chevaux et 2,000 francs. Pillards! Incendiaires! Assassins!

On lit dans le Courrier du Pas-de-Calais: La dépêche publiée dans notre numéro d'hier au soir annonçant la surprise des grand-gardes prussiennes à Béhagnies et à Sapignies, n'était que le prélude d'une nouvelle plus heureuse encore, celle de l'entrée à Bapaume du général Derroja.

Il est probable que l'ennemi s'était replié sur Péronne, dont la capitulation paraît malheureusement se confirmer, bien qu'aucun avis officiel n'en ait été donné jusqu'ici, ni dans les dépêches françaises ni dans les dépêches prussiennes.

Mais nous trouvons dans le journal de notre ville qui reçoit les inspirations gouvernementales une sortie assez vive contre l'autorité militaire qui n'a pas efficacement, paraît-il, secouru cette place, et nous devons en conclure qu'elle a réellement succombé.

Quoiqu'il en soit, l'occupation de Bapaume par nos troupes reportée plus en avant notre ligne d'opérations et nous permet d'utiliser à notre profit les ouvrages que les Prussiens ont, dit-on, construits dans cette ville pour s'y défendre.

Nous ne pouvons que féliciter le général Derroja, qui se montre le digne lieutenant du commandant en chef de l'armée du Nord, de ce nouveau succès.

Nous recevons d'une personne d'Aubigny des renseignements intéressants sur les extorsions commises dans cette petite ville par les Prussiens:

« Le mercredi 28 décembre, première visite de l'ennemi: quatre hussards traversent la commune sans presque s'arrêter; mais le lendemain, à huit heures, quinze cavaliers venaient occuper les divers issues et l'on voyait arriver bientôt un corps d'au moins deux mille cinq cents hommes avec mille chevaux et plusieurs pièces de canon. Vous dire ce que ces brigands ont pu faire dans cette seule journée est chose impossible. Toutes les chausses, tous les vêtements d'hommes ou de femmes qui leur sont tombés sous la main, ils les ont emportés.

Les marchands de vins, de grains, d'épiciers, boulangers, bouchers et débitants ont été littéralement pillés, et dans les maisons bourgeoises, les caves ont été vidées en un clin d'œil. »

On lit dans la Gazette de Cambrai: Mardi, à midi, des nouvelles d'une nature inquiétante se répandaient dans notre ville.

Les trains ne circulaient plus depuis le matin, disait-on, et sept mille Prussiens occupaient Busigny.

Toujours en garde contre les nouvelles officieuses, nous avons préféré ne pas ajouter créance à ce bruit.

Voici la vérité:

Ce même mardi, vers cinq heures, la gare de Cambrai recevait avis de cesser l'expédition de ses trains sur Busigny. Cette station évacuait son matériel à cause de l'arrivée d'un détachement ennemi.

Pas d'autres détails.

Lapani que commence à s'emparer des soldats allemands, et cela se conçoit. Un témoin oculaire affirme que les Français, ayant repris le village de Sapignies, où se trouvaient beaucoup de Prussiens, entrèrent dans les maisons baïonnette au poing, les marins la hache à la main.

En un clin d'œil tout fut massacré. Les allemands se jetaient à genoux et demandaient pardon. A Bapaume, on nous rapporte avoir vu un Français tuer dix-sept Prussiens à la baïonnette, sans reprendre haleine. C'est la suite à Guillaume, disent les marins, en frappant dans le tas avec leur terrible hache.

On nous raconte qu'un de nos marins avait été fait prisonnier dans les combats de Bapaume et enfermé le même soir dans une sorte de grenier.

Il parvint, pendant la nuit, à s'échapper par la toiture, et, apercevant dans la cour plusieurs chevaux tout sellés, il choisit le plus beau et s'élança au galop vers la campagne.

Heureusement qu'il essaya le feu des sentinelles sans être atteint. Hier, il rentra à Douai, nous dit-on, monté sur son cheval superbement harnaché. Dans les fontes se trouvaient deux pistolets et des pièces d'or en quantité.

(Libéral)

Il est probable que des renforts vont être expédiés au général Faidherbe. Le camp de Cherbourg est maintenant en mesure d'expédier aux armées un grand nombre d'hommes instruits, exercés, pourvus d'armes et de munitions. L'artillerie ne manque pas et c'est là un point essentiel — les batteries commandées

il y a deux mois sont maintenant en voie d'être livrées. A Bourges, — et nous donnons ces détails sans hésitation, parce qu'ils n'ont rien qui ne puisse être dit, — l'éducation militaire des mobilisés se fait rapidement et, sous peu de jours, une nouvelle armée de près de 80,000 hommes pourra, sur les points qui lui seront désignés, entrer en campagne.

On lit dans la Voix du Luxembourg: Le bombardement de Mézières a duré seulement trente heures, mais la ville n'en a pas moins été abîmée en aussi peu de temps.

Une maison, entre autres, — celle de M. Bl... — a été spécialement atteinte par les projectiles prussiens, si bien qu'elle s'est écroulée et que douze de ses habitants ont été écrasés sous ses débris.

Une ambulance de la ville contenait 80 blessés français et 40 prussiens. Les bâtiments ont pris feu et tous ou presque tous ces malheureux ont été brûlés vifs.

L'arrivée de nombreuses troupes dans nos parages, les longues files de voitures françaises qui sillonnent nos routes, les bruits qui courent dans le public, tout nous annonce que l'heure du bombardement de Longwy approche.

M. Massaroly, commandant de la place, décidé, paraît-il, à ne point se rendre et à obliger l'ennemi de monter à l'assaut, a fait sortir de Longwy les femmes, les enfants, les vieillards, toutes les bouches inutiles durant le siège.

LES CONSEILS GÉNÉRAUX

La lettre suivante a été adressée à M. Gambetta, ministre de l'intérieur et de la guerre:

Vivonne (Vienne), 6 janvier.

Monsieur le ministre,

Je viens joindre ma protestation à celle de beaucoup de membres indépendants des Conseils généraux, contre l'illégalité flagrante de leur dissolution.

Je proteste avec d'autant plus de droit et de liberté que je n'ai pas à craindre qu'un systématique dénigrement puisse opposer à mon élection au Conseil général de mon pays ce qui ne peut être le résultat librement exprimé d'un suffrage universel.

Quatre fois élu en trois ans, j'ai dû faire confirmer mon mandat par les électeurs, mon élection ayant été deux fois annulée par le Conseil de préfecture et le Conseil d'Etat, sous le vain prétexte d'une question de domicile insignifiante et secondaire, parce que les obséquieux fonctionnaires du gouvernement, trahis par leur excès de zèle avaient pour malheureuse et maladroite tactique de combattre à tous les scrutins, les hommes d'ordre quand ils n'étaient pas servilement dévoués.

N'est-il pas profondément regrettable qu'avant d'être ratifié et reconnu par notre souverain maître à tous — le suffrage universel — le gouvernement, qui s'est nommé lui-même, n'ait procédé que par des dissolutions.

Dissolution du Corps législatif, dissolution du Sénat et du Conseil d'Etat, dissolution des Conseils municipaux et enfin dissolution des Conseils d'arrondissements et des Conseils généraux. Plus un pouvoir régulier debout pour voter légalement l'impôt!

Ne semble-t-il pas avoir changé le nom qu'il s'est donné de gouvernement de la Défense nationale pour celui de gouvernement de la dissolution générale, et cependant dans tous ses actes publics, dans toutes ses proclamations, le gouvernement s'empresse de dire qu'il n'est occupé exclusivement, que nous ne devons tous être occupés que d'une seule chose: chasser l'étranger.

Ce n'est qu'après ce glorieux dénouement si impatientement attendu par tous les cœurs français, et dont il a pris l'accablante responsabilité que le gouvernement aurait peut-être le droit de tant dissoudre et de tant destituer!

Jusqu'à là, ne serait-il pas de bonne justice et de bienséance de mettre dans l'arbitraire, souvent nécessaire de tous ses actes plus de modération, de prudence et de retenue?

Car les mesures graves qui émeuvent l'opinion publique, appellent involontairement l'attention sur leur origine.

Quelle est donc la généalogie de ce pouvoir qui se personnifie et se résume dans le très-jeune et très-impatient ministre qui porte sur ses fortes épaules le poids du gouvernement?

Qui donc l'a tiré de son heureuse obscurité, encore si récente?

Les électeurs de Paris au scrutin des élections générales de 1869.

C'est donc parce qu'il a été l'élu d'un arrondissement de la capitale, qu'il a cru devoir se nommer membre du gouvernement? Quels sont ses électeurs?

— Précisément les vaincus de Paris à l'Hôtel-de-Ville et au scrutin du 31 octobre; précisément ceux qui voulaient arborer le drapeau rouge devant lequel ce membre du gouvernement a cru devoir s'incliner, il y a peu de jours à Lyon.

La France du drapeau tricolore doit-elle donc être aussi vaincue, humiliée et anéantie, s'incliner sans bataille au scrutin, devant la secte anti-nationale du drapeau rouge? Recevez, etc.

H. CORAL, Membre du Conseil général de la Vienne, pour le canton de Vivonne.

Une lettre de Versailles, publiée hier par la Gazette de Cologne, parle, sur un ton fort significatif, de la dissolution des conseils généraux, décrétée inopinément par M. Gambetta. L'auteur de cette correspondance — qui n'est, paraît-il, que l'écho des bruits qui ont cours dans l'entourage de M. de Bismarck — voit dans cet acte du dictateur, une sorte de coup d'état, destiné à couper court à la propagande pacifique qui commençait à se faire jour dans les départements. « S'il est notoire, dit-il, que les partisans de la paix deviennent de plus en plus nombreux, en France, et que le besoin d'une restauration de la légalité commence à devenir à leurs yeux, comme elle l'est en effet, la condition première de toute pacification, les conseils généraux, dernière émanation survivante du suffrage universel, leur paraissent être les meilleurs éléments de cette restauration; ils avaient formé le plan de les convoquer tous, même ceux des pays occupés par l'invasion, et de leur poser soit simultanément, soit successivement la question si, et dans quelles conditions, il fallait traiter de la paix. Leurs réponses réunies eussent été un verdict légal, donné par la France entière, et en vertu duquel les négociations eussent pu être entamées entre les délégués des départements et le quartier général de Versailles. »

M. Gambetta paraît avoir entrevu cette éventualité, et, comme à aucun prix il ne veut entendre parler d'une autre paix que celle qu'il discutera lui-même, il a dissout les conseils généraux, par un décret qui, tout en étant illégal, n'en est pas moins sévèrement exécuté dans les départements, non encore envahis.

Reste à voir maintenant; continue le correspondant de Versailles, si, après la capitulation de Paris, les partisans de la paix ne persisteront pas dans leur première pensée, celle de faire appel à ce qui restera d'élus légaux de la France, pour s'en servir comme représentants du pays, auprès de M. de Bismarck. Il leur suffirait pour cela de convoquer purement et simplement le corps législatif, tel qu'il existait encore à la date du 4 septembre. Ce corps en effet n'a jamais été légalement dissous; ses membres sont élus du suffrage universel et la grande majorité d'entre eux ne demande pas mieux que de protester par son retour aux séances, contre leur ajournement arbitraire. — Ce procédé pourrait s'harmoniser parfaitement avec le mode d'occupation de Paris dont il est parlé dans les dépêches de Versailles. La garde nationale serait chargée de défendre la sécurité du corps législatif et la liberté de ses délibérations, lesquelles dès lors pourraient être acceptées par la France comme étant la volonté libre du pays, légalement et dignement exprimée par ses représentants — en même temps que la conférence de Londres, qui est à la veille de se réunir pourrait s'autoriser de ces mêmes délibérations pour travailler à la conclusion de la paix.

(Courrier de l'Est.)

PARIS

La note suivante nous est communiquée par la préfecture du Nord:

Un ballon parti de Paris, le 6 janvier, à 3 heures du matin est tombé en Champagne. Grâce au dévouement de quelques bons Français, les dépêches qu'il portait ont été sauvées ainsi que les hardes aéronautiques, dont le chef a été grièvement blessé dans sa chute. Trois des personnes qui montaient le ballon sont arrivées à Lille, où nous les avons vues et interrogées. Leur bonne mine et leur santé florissante est la preuve incontestable que les privations dont souffrent les assiégés ne sont pas très-grandes. Elles nous ont assuré que la capitale a encore des vivres pour longtemps, le